

Comité syndical du 13 mars 2024

[DL 2024\\_03/12](#)**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DES QUAIS DE TRANSFERT ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SYNDICAT VALORIZON : LOT 1 SURVEILLANCE DES EAUX - LOT 2 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES**

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué le 7 mars 2024, s'est réuni, salle de l'Hémicycle, Hôtel du Département à AGEN, le mercredi 13 mars 2024 à 10h00, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 :** Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

**VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION :** Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS :** Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

**SMICTOM LGB :** François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

**FUMEL VALLÉE DU LOT :** Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD :** Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE :** Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN :** Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS :** Joël KLEIBER (1) ;

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC :** Ghislain GOZZERINO (1) ;

**Nombre de conseillers en exercice : 36**

**Présents :** Mmes BONNEAU, DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, GARGOWITSCH, LAURENT, PRELLON et TONIN, MM. BIASOTTO, BRUYÈRE, CAMINADE, DE COLOMBEL, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LORENZELLI, PIN, ROSO, SEGALA, VERDELET (20)

**Représentés :** Mme ARMELLINI par M. SEGALA, M. BARJOU par M. ROSO, M. LAVILLE par Mme PRELLON, M. DERC par Mme BONNEAU, M. BOUSQUIER par Mme DUCOS, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. COLLADO par M. GIRARDI, M. SOUBIRON par M. DE COLOMBEL, M. ROSIER par M. LORENZELLI, M. PONTTHOREAU par M. KLEIBER (10)

Quorum atteint

**Secrétaire de séance :** M. Alain LORENZELLI

**Nombre de délégués présents : 20**

**Représentés : 10**

**TOTAL : 30**

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Gaëlle ALNO, Marie-Claude ARQUEY et M. Vivian BERNOS-USIETO

[DL 2024\\_03/12](#)**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) DES QUAIS DE TRANSFERT ET DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SYNDICAT VALORIZON : LOT 1 SURVEILLANCE DES EAUX - LOT 2 SURVEILLANCE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, modifiés par arrêté préfectoral n° 47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu le marché SE2019-05 de surveillance des émissions issues des installations de stockage de déchets non dangereux des sites de ValOrizon passé en marché de procédure formalisée :

- Pour le lot n° 1 Surveillance des eaux : notifié le 13 septembre 2019 à SGS, jusqu'au 12 septembre 2024,
- Pour le lot n° 2 Surveillance des émissions atmosphériques : notifié le 16 septembre 2019 à IRH, jusqu'au 15 septembre 2024,

Considérant l'obligation réglementaire de suivi analytique des différents sites d'enfouissement qu'ils soient en exploitation ou en post-exploitation, des quais de transfert soumis à déclaration avec contrôle périodique, ainsi que de la plateforme de compostage des déchets verts,

Considérant l'échéance imminente des marchés susvisés, il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert alloti pour une durée de 4 ans pour :

- Lot 1 : surveillance des eaux,
- Lot 2 : surveillance des émissions atmosphériques,

Compte tenu de sa durée, le montant de ce marché est estimé à 450 000 € HT pour les 2 lots pour la totalité des 4 ans,

Considérant les différentes installations gérées par le Syndicat et décomposées comme suit :

- Une installation de stockage de déchets non dangereux en exploitation :
  - L'ISDND « l'Albié » de Monflanquin, AP 2016-08-26-002,
- Trois installations de stockage de déchets non dangereux en post-exploitation :
  - L'ISDND « Couillit » de Nicole, AP 2011-224-0008,
  - L'ISDND de Réaup-Lisse, AP 2011-158-002,
  - L'ISDND de Miramont-de-Guyenne, AP 2013-168-0001,
- Deux quais de transfert
  - Fumel, AP 2013-168-0004,
  - Miramont-de-Guyenne, AP 2013-168-0002,
- Une plate-forme de compostage à Monflanquin, AP 2011332-0001,

Considérant la nécessité d'en assurer la surveillance, notamment au moyen de programmes de surveillance dont les eaux de surfaces et piézométriques, les lixiviats, le biogaz, le gaz de combustion, objet du marché à venir,

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical d'approuver le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert portant sur la surveillance des eaux (lot 1) et la surveillance des émissions atmosphériques (lot 2) sur les différents sites du syndicat (ISDND, quai de transfert, plate-forme de compostage...) pour une durée de 4 ans.

### LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- Article 1 : **AUTORISE** le Président à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour la surveillance des eaux (lot 1) et la surveillance des émissions atmosphériques (lot 2) sur les différents sites du Syndicat (ISDND, quai de transfert, plate-forme de compostage...) pour une durée de 4 ans,
- Article 2 : **PRÉCISE** que l'enveloppe prévisionnelle affectée au marché passé en conséquence est estimé à 450 000 € HT et l'enveloppe prévisionnelle annuelle sera inscrite au budget primitif,

- Article 3 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment les marchés correspondants.

## Résultats des votes

|                      |    |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 30 |
| Pour :               | 30 |
| Contre :             | 0  |
| Abstentions :        | 0  |

Fait à Damazan, le 14 mars 2024,

Le Président,  
Ludovic BIASOTTO

Publication/Affichage le 14 mars 2024